## **CANADA**

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: R-3998-2017 (R-3970-2016)

## **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal, province de Québec, H2K 2X3

Demanderesse

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)**, organisme à but non lucratif dûment constitué, ayant sa principale place d'affaires au 4141 YONGE ST., 4<sup>e</sup> étage, Toronto, province de l'Ontario, M2P 2A6

et

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA), société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 484 Route 277, Saint-Léon-de-Standon, province de Québec, GOR 4L0 et STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.), société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1535, rue Sherbrooke Ouest, rez-dechaussée, local Kwavnick, Montréal, province de Québec, H3G 1L7

Intervenantes

## LISTE DES AUTORITÉS AU SOUTIEN DE LA DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION

- 1. Loi sur la Régie de l'énergie, R-6.01, art. 5, 34, 37.
- 2. Code de procédure civile du Québec, L.R.Q, chapitre C-25.01, art. 511.
- Société en commandite Gaz Métro, Décision D-99-117R, dossier R-3428-99, 19 juillet 1999.
- 4. Société en commandite Gaz Métro, Décision **D-2012-141**, dossier R-3815-2012, 25 octobre 2012.
- 5. Domtar Inc., Décision **D-2012-162**, dossier R-3820-2012, 30 novembre 2012.
- 6. Hydro-Québec, Décision **D-2007-23**, dossier R-3613-2006, 15 mars 2007.
- 7. M.-A. LANDRY, « Injonction interlocutoire », dans P.-C. LAFOND, éd., Procédure civile II, 2e édition, JurisClasseur Québec Collection Droit civil, Montréal, LexiNexis Canada, 2015.

- 8. Kelron Montreal inc. c. Comitini, 2012 QCCS 4710, j. S. Sanfaçon.
- 9. Rogers Media inc. c. Marchesseault, 2006 QCCS 5314, par. 40, j. St-Pierre.
- 10. Entreprise P.S. Roy inc. c. Magog (Ville de), 2011 QCCS 5203, j. Tardif.
- 11. Société en commandite Gaz Métro, Décision **D-2006-133**, dossier R-3906-2006, 7 septembre 2006.
- Brassard et al. c. La société zoologique de Québec inc., 1995 QCCA 4710, jj. LeBel, Gendreau et Tourigny.
- 13. Gazifière Inc., Décision **D-2013-099**, dossier R-3839-2013, 11 juillet 2013.
- 14. Manitoba (P.G.) c. Metropolitan Stores Ltd., [1987] 1 R.C.S. 110.

MONTRÉAL, le 16 février 2017

(s) Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L. Procureurs de Hydro-Québec

Procureurs de **Hydro-Québec** Me Éric Dunberry Me Marie-Christine Hivon Bureau 2500 1, Place Ville-Marie Montréal (Québec) H3B 1R1 Tél. ED: (514) 847-4492

Tél. MCH : (514) 847-4805 Téléc. : (514) 286-5474

eric.dunberry@nortonrosefulbright.com marie-christine.hivon@nortonrosefulbright.com